COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents : JOLY Olivier - ~~CHABANNY Jean-Paul~~ - LE GALL Nathalie - ~~LAURENDON Alain~~ - POYET Ghyslaine - MATHEVET François - ~~DAUPHIN Béatrice~~ - FRANÇON René - ~~DE VILLOUTREYS Catherine~~ - BLOIN Christophe - JOANNEZ Paul - GUYONY Jean-Pierre - ~~GRANGE Pierre~~ - DE MARTIN DE VIVIES Annie - SIENNAT Jocelyne - PELOUX Pascale - ~~BERTHEAS Alain~~ - GIBERT Christine - ~~TIFFET Olivier~~ - ~~HULAIN Pascale~~ - BENEVENT René - SAGNARD Jérôme - ~~ROSNOBLET Sylvie~~ - ~~DESFETES Françoise~~ - ~~FALL-EXBRAYAT Bineta~~ - TAVITIAN Carole - DUFOUR Alexandra - CHOSSY Jean-Baptiste - GARDE Michel - OLLE Carole - ~~CHARPENAY Georges~~ – BRAT Jean-Pierre – CARROT Mireille

Absents excusés : CHABANNY Jean-Paul - LAURENDON Alain - DAUPHIN Béatrice - DE VILLOUTREYS Catherine - GRANGE Pierre - BERTHEAS Alain - TIFFET Olivier - HULAIN Pascale - ROSNOBLET Sylvie - DESFETES Françoise - FALL-EXBRAYAT Bineta - CHARPENAY Georges

Procuration : LAURENDON Alain à MATHEVET François
DAUPHIN Béatrice à PELOUX Pascale
DE VILLOUTREYS Catherine à TAVITIAN Carole
BERTHEAS Alain à JOLY Olivier
HULAIN Pascale à POYET Ghyslaine
ROSNOBLET Sylvie à JOANNEZ Paul
DESFETES Françoise à LE GALL Nathalie
CHARPENAY Georges à OLLE Carole

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Madame Jocelyne SIENNAT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2016

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur ce compte-rendu.

Ce dernier, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2016-111 – <u>Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attribution</u>

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

Décision n° 2016-49 – Contrat de désinfection des fontaines à eau

- Marché à procédure adaptée, correspondant à la désinfection des fontaines à eau situées aux deux restaurants scolaires de la commune confié à la Société ISS HYGIENE ET PREVENTION, pour un montant annuel de 799.42 € TTC.

Durée du contrat : 1 an à compter de sa date de prise d'effet.

Décision n° 2016-50 – Nettoyage des hottes de différentes salles communales

- Marché à procédure adaptée, correspondant au nettoyage des hottes de différents bâtiments communaux confié à la société Assainissement Aéraulique du Jarez de SAINT-HEAND, aux conditions suivantes :
  - Lieux d'interventions : Restaurant scolaire Jacques Prévert, salle de l'Embarcadère, crèche les P'tits Mariniers, restaurant scolaire rue Crozet Vérot
  - Montant total H.T : 960 €
  - Montant total T.T.C : 1 152 €

  Le présent contrat est établi pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, soit 3 ans.

Décision n° 2016-51 – Convention de formation recyclage SSIAP 1

- Marché à procédure adaptée correspondant à la formation des agents de la collectivité au recyclage SSIAP 1 confié à la société PROSEGUR de SAINT-JEAN BONNEFONDS aux conditions
  suivantes :
  - Prix de base HT par personne : 280 € HT / personne
    Soit 280 € HT x 3 personnes = 840 € HT
    TVA (20%) = 168 €
    Coût TTC = 1008 € TTC pour la prestation

Décision n° 2016-52 – Formation extincteurs

- Marché à procédure adaptée correspondant à la formation sur le mode d'utilisation des extincteurs confié à la société AED aux conditions suivantes :

  Coût unitaire : 386 € HT par groupe
  Soit un coût total de 1 158 € HT (1 389.60 € TTC)

Décision n° 2016-53 – Mission de programmiste pour le réaménagement du cinéma Family en espace associatif

- Marché à procédure adaptée correspondant à une mission de programmiste pour le réaménagement du cinéma Family en espace culturel, confié à l'entreprise ARCHIGRAM de MONTBRISON pour un montant de 5 400 € HT soit 6 480 € TTC.

Décision n° 2016-54 – Construction d'un local sportif au stade de football des Unchats

- Marchés à procédure adaptée correspondant aux missions suivantes :

- Assistance technique à la rédaction de la notice sécurité incendie et à la notice accessibilité aux personnes handicapées confiée à la Société APAVE de Saint-Etienne, pour un montant de 350 € HT,
- Attestation réglementaire après travaux confiée à la Société APAVE de Saint-Etienne pour un montant de 500 € HT,
- Contrat de coordination sécurité protection de la santé (SPS) confié à la Société APAVE de Saint-Etienne, pour un montant de 2 310 € HT,
- Contrôle technique de construction CTC Travaux confié à la Société APAVE de Saint-Etienne, pour un montant de 3 050 € HT,
- Etude géotechnique G2 AVP, confiée à la Société Génie Géologie de Saint-Etienne, pour un montant de 1 474 € HT.

Décision n° 2016-55 – Convention d'occupation précaire – 2 place de la Paix

➢ Convention d'occupation précaire pour le local situé 2 place de la Paix, quartier Saint-Rambert, avec Mesdames Delphine BIANCHIN, Florence BAURE et Christelle SONNEVILLE.
La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de six mois, à compter du 1er septembre 2016 jusqu'au 28 février 2017 aux conditions suivantes :

- Loyer commercial	372.92 €
- Provision sur charges	15.00 €
- Provision impôts fonciers	79.58 €
- TVA (20 %)	74.58 €

Soit un total de 542.08 €, dont 74.58 € de TVA.

2016-112 – <u>Renouvellement des conventions relatives à la télétransmission des actes au titre du contrôle de légalité</u>

A l'unanimité, l'Assemblée décide de renouveler le projet de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposé par le Département de la Loire.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Arrivée d'Alexandra DUFOUR

2016-113 – <u>Communauté d'Agglomération Loire Forez - Présentation du rapport annuel du service public d'assainissement pour l'année 2015</u>

Monsieur Olivier JOLY a présenté le rapport annuel du service public d'assainissement pour l'année 2015 et a répondu à toutes les demandes des élus.

2016-114 – Communauté d'Agglomération Loire Forez - Présentation du rapport annuel des transports pour l'année 2015

Monsieur Paul JOANNEZ a présenté le rapport annuel des transports pour l'année 2015 et a répondu avec Monsieur le Maire à toutes les demandes des élus.

2016-115 – Communauté d'Agglomération Loire Forez - Présentation du rapport annuel du service public d'élimination des déchets pour l'année 2015

Monsieur Jean-Baptiste CHOSSY a présenté le rapport annuel du service public d'élimination des déchets pour l'année 2015 et a répondu à toutes les demandes des élus.

RESSOURCES HUMAINES

2016-116 – Modification du tableau des effectifs

A l'**unanimité**, l'Assemblée accepte les créations de postes énoncées ci-dessous :

Postes à créer	Postes à supprimer
Adjoint d'Animation de 2ème classe à TC	
Adjoint Administratif de 2ème classe à TC	

*TC : temps complet

Elle approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

2016-117 – Renouvellement de la convention de mise à disposition à conclure avec l'association Trisomie 21 Loire

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve la convention de mise à disposition à conclure avec le SAT « hors les murs » Trisomie 21 Loire, renouvelant cette mise à disposition jusqu'au 31 octobre 2019.

Elle autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget communal.

2016-118 – Création d'un poste en contrat aidé

A l'**unanimité,** l'Assemblée décide de créer un poste en contrat aidé à temps complet.

Elle précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois et qui pourra être renouvelé expressément pour une nouvelle période qui ne pourra excéder 24 mois.
La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier,

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget communal.

FINANCES

2016-119 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Tennis club la Quérillère

Par 25 voix « pour » et 5 abstentions (M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT), l'Assemblée décide d'attribuer au titre de l'année 2016, une subvention exceptionnelle de 7 000 € au Tennis Club la Quérillère,

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 du budget communal.

2016-120 - Attribution d'une subvention façade

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve la subvention pour rénovation de la façade proposée ci-dessus, d'un montant total de 838.86 €.

Elle approuve la convention à signer avec le propriétaire de cet immeuble, l'autoriser à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 du budget communal.

2016-121 - Approbation d'un protocole d'accord à conclure avec Cité Nouvelle – Immeuble la Pastorale

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve le protocole d'accord transactionnel tel qu'il vient d'être présenté, et qui prévoit :
Cité Nouvelle accepte de prendre en charge la dépense correspondant à l'achat de panneaux et cubes acoustiques pour un montant de 6 412.40 € HT. Pour sa part la Commune prendra en charge la pose des panneaux et des cubes.

Elle autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

2016-122 - Vente de pavés - fixation du prix

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de fixer le prix de vente des pavés entreposés au centre technique municipal, au prix unitaire de 1 €.

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 77 du budget communal.

2016-123 - Fusion d'Alteau par la société Aqualter Exploitation - Avenant au contrat de délégation

Par 25 voix « pour » et 5 voix « contre » (M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT), l'Assemblée approuve la cession du contrat de délégation et de tous documents qui lui sont liés à la Société Aqualter Exploitation, fusionnant avec la société Alteau.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et tous documents liés à ce dossier.

2016-124 - <u>Subvention de l'Entente sportive bouliste pontrambertoise</u>

A l'**unanimité**, l'Assemblée accepte l'aide financière de 2 000 € de l'Entente sportive bouliste pontrambertoise.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière à conclure avec l'Entente sportive bouliste pontrambertoise.

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 13 du budget communal.

2016-125 - <u>Travaux d'aménagement d'une piste cyclable boulevard Jean Jaurès (2ème tranche) – Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Loire Forez</u>

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve le projet d'aménagement d'une piste cyclable boulevard Jean Jaurès.

Elle accepte le fonds de concours que se propose d'accorder la Communauté d'Agglomération Loire Forez à la Commune, d'un montant de 41 570 € HT,

Elle autorise Monsieur le Maire à signer toute convention pouvant être passée avec la CALF, ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier,

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 13 du budget communal.

2016-126 - <u>Avenant de prolongation du marché téléphonie</u>

A l'**unanimité,** l'Assemblée approuve l'avenant n° 1 de prolongation jusqu'au 31 janvier 2017 à conclure avec les Sociétés France TELECOM et SFR.

Elle autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

2016-127 - <u>Attribution du marché nettoyage de divers équipements municipaux</u>

A **l'unanimité,** l'Assemblée décide d'attribuer le marché de nettoyage de divers équipements municipaux, aux entreprises et conditions énoncées ci-dessous :

- Lot n°1, nettoyage de diverses salles municipales : FOREZ NETTOYAGE – 42 600 MONTBRISON pour un montant de 35 595 € HT,

- Lot n°2, nettoyage de la salle de l'Embarcadère : ONET – 42 350 LA TALAUDIERE pour un montant de 4 055.79 € HT,

- Lot n°3, nettoyage des vitres de divers bâtiments municipaux : Hygiène Environnement Industriel – 42 000 SAINT-ETIENNE pour un montant de 1 581.74 € HT,

- Lot n°4, nettoyage des vitres du pôle culturel : ONET – 42 350 LA TALAUDIERE pour un montant de 1 117.95 € HT,

- Lot n°5, nettoyage de la structure multi-accueil et du jardin d'enfants : Hygiène Environnement Industriel – 42 000 SAINT-ETIENNE pour un montant de 775.07 € HT.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 du budget communal.

2016-128 - <u>Décision modificative n° 2 – Budget commune</u>

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve la décision modificative n° 2 du budget communal, telle que proposée ci-dessous :

Compte	Fonction	Libellé	DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT		
		DEPENSES		
204		**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**	**-200 000,00**	
204132	822	Fonds de concours département - voirie- *Pont de la loire*	-200 000,00	
21		**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**500 000,00**	
2118	020	autres terrains - bâtiments pour urbanisme *(jeu de boules rue des écoles)*	300 000,00	
2138	824	Autres constructions - bâtiments pour urbanisme *(acquisition Bénier)*	200 000,00	

		RECETTES		
024		**PRODUITS DES CESSIONS**		**300 000,00**
024	01	Produits des cessions *(terrain ancien FJEP)*		300 000,00

		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**300 000,00**	**300 000,00**

PATRIMOINE COMMUNAL

2016-129 - <u>Régularisation de l'emprise du chemin de Peyrieux - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant aux consorts BOUCHET</u>

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de l'acquisition des parcelles appartenant aux consorts BOUCHET d'une superficie de 131 m², au prix de un euro.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente correspondante, ainsi que l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Elle constate le classement en domaine public et l'autoriser à demander au service du cadastre la suppression de la parcelle concernée par incorporation dans le domaine non cadastré.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

2016-130 - Approbation de convention de servitudes à conclure avec Gaz Réseau Distribution France

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve la convention de servitudes à conclure avec Gaz Réseau Distribution France, sur la parcelle communale cadastrée section AK n° 317, pour le projet d'extension du réseau gaz, rue des Roses.

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

2016-131 - Attribution d'un nom de rue

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de dénommer :
- la voie du nouveau lotissement situé chemin du Calvaire : rue du Rossignol,
- l'impasse située au niveau du n° 46 de la rue Gambetta : impasse du Pic Vert.

TRAVAUX

2016-132 - Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – Aménagement du chemin de la Croix Blanche

A l'**unanimité**, l'Assemblée prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la Commune assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « d'aménagement chemin Croix Blanche », dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Elle approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté, à savoir :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	%	Participation commune
Dissimulation BTS chemin Croix Blanche	30 800 €	90	27 720 €
GC Télécom chemin de Croix Blanche	9 200 €	75	6 900 €
TOTAL	**40 000 €**		**34 20 €**

Elle décide d'amortir ce fonds de concours en 15 années et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204 du budget communal.

2016-133 - Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – travaux de dissimulation rue Aristide Briand

A l'**unanimité**, l'Assemblée prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la Commune assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « de dissimulation rue Aristide Briand », dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Elle approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté, à savoir :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	%	Participation commune
Dissimulation BTS rue Aristide Briand	112 550 €	90	101 295 €
Génie civil Télécom rue Aristide Briand	35 500 €	75	26 625 €
Traitement des poteaux rue Aristide Briand	0 €	0	0 €
TOTAL	**148 050 €**		**1270 €**

Elle décide d'amortir ce fonds de concours en 15 années, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204 du budget communal.

2016-134 - Mise à disposition du service Bureau d'étude auprès de la Commune pour la rue de Plaisance

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'avoir recours au bureau d'étude de Loire Forez, dans le cadre des travaux rue de plaisance.

Elle approuve la convention de mise à disposition pour un cout estimatif (hors études amiante, géotechnique…) de 1809 €.

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier,

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget communal.

2016-135 - Avenant au marché de vidéoprotection

Par 25 voix « pour » et 5 voix « contre » (M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT), l'Assemblée approuve l'avenant n° 2 au marché de vidéo protection de 29 774 € HT, portant le nouveau montant de la tranche conditionnelle 2 à 10 825 € HT et le montant de la tranche conditionnelle 3 à 52 729 € HT.

Elle autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à sa mise en œuvre.

La dépense correspondante sera inscrite aux chapitres 21 et 23 du budget communal.

2016-136 - Aménagement de nouveaux vestiaires au stade des Unchats –Autorisation pour déposer des autorisations de travaux

A l'**unanimité,** l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune la demande de permis de construire de nouveaux vestiaires au stade de football des Unchats.

Elle propose de désigner Monsieur Alain LAURENDON pour signer les décisions d'autorisation de permis.

2016-137 - Démolition d'un garage chemin de la Croix Blanche - Autorisation pour déposer des autorisations de travaux

A l'**unanimité**, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune la déclaration préalable en vue de la démolition du garage chemin de la Croix Blanche.

Elle propose de désigner Monsieur Alain LAURENDON pour signer les décisions d'autorisation de permis.

Fin de séance à 21h15

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 20 octobre 2016 à 19h15, salle du Prieuré